Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



Communauté de Communauté de Communauté du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-022 du 22 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le mardi 22 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 février 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

<u>Etaient présents</u>: Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés: Mmes C. DUMORTIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DAMHEC, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, D. WERBROUCK, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. TABARY, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,

M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

M. S. DEROUBAY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. LEROY,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M G. DUE,

M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné procuration à M. A. LEJOSNE,

M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a donné procuration à Mme E. DROMART,

M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

<u>Objet : Service culture- Musée Bullecourt 1917 – Gratuité des journées des 22, 23 et 24 avril 2022.</u>

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le fonctionnement du Musée Jean et Denise LETAILLE et notamment la billetterie mise en place à l'attention des usagers fréquentant le musée.

Monsieur le Président souligne ensuite que le 25 avril 2022 marquera les dix ans de fonctionnement du musée LETAILLE, l'établissement ayant été inauguré le 25 avril 2012.

Monsieur le Président fait observer que le 10^{ème} anniversaire de cette inauguration coïncide avec le 10^{ème} anniversaire du décès de Jean LETAILLE (5 avril 2012), le 29^{ème} anniversaire de l'inauguration du parc mémorial australien de Bullecourt (25 avril 1993), le 40^{ème} anniversaire du premier ANZAC Day (24 avril 1982) et le 105^{ème} anniversaire de la première bataille de Bullecourt (9 avril au 16 mai 1917)

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022



Monsieur le Président indique qu'à cette occasion, l'équi de l'équ l'association du musée Jean et Denise LETAILLE, la commune de Bullecourt, les services culture et Ludothèque ont décidé d'associer leurs forces pour proposer sur les trois jours du 4ème week-end du mois d'avril (22, 23 et 24 avril 2022) une palette d'animations à destination de tous les publics. Ces trois jours seraient également rehaussés par la présence d'autres musées et centres d'interprétation, partenaires du musée Jean et Denise LETAILLE qui viendraient tenir des stands et présenter

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition du Président en offrant la gratuité de l'entrée du musée sur les trois jours d'animations programmés à l'occasion du dixième anniversaire de l'ouverture du musée LETAILLE – Bullecourt 1917.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

également des animations.

Certifié et rendu exécutoire par affichage et transmission en Préfecture

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-022 du 22/02/2022

Musée Bullecourt 1917 –

Gratuité Journées des 22,23 et 24 avril 2022.